

ANNEXE 1**INSCRIPTION ANNUELLE À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

CANTINE :

ANNEE SCOLAIRE :

2020-2021

Ce document vaut inscription jusqu'à la date des vacances d'été et est à remettre aux agents des écoles de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros. *Possibilité de le modifier durant l'année selon les règles en vigueur*

NOM Prénom de l'élève :				
ECOLE :			CLASSE :	
DEJEUNER PRIS A LA CANTINE : (cocher la ou les cases correspondantes)	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
MENTION SPECIALE REPAS :				

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte à compter du 1^{er} lundi suivant sa remise à la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas et facturé mensuellement (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€).
 3. Ce bon de commande peut être modifié en cours d'année.
 4. En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.

Date et signature des parents :**ANNEXE 2****INSCRIPTION HEBDOMADAIRE/MENSUELLE
À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros
le vendredi précédent la 1^{ère} semaine**

CANTINE :

ANNEE SCOLAIRE

2020-2021

NOM Prénom de l'élève	MOIS de :															
ECOLE :											CLASSE :					
DATE :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

(x) mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours des repas commandés.

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte à compter du 1^{er} lundi suivant sa remise à la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas et facturé mensuellement (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€).
 3. Ce bon d'inscription peut être modifié en cours d'année.
 4. En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.

Date et signature des parents :